

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE****L'an deux mil VINGT QUATRE****Le 18 juillet 2024 à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly Sous Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 11 juillet 2024

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, Mme MONTANES Véronique, M. FAYOLLE Jean, M. DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M. BERTHELIER Bruno, Mme PONCET Sylvie, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. VALENTIN Alain, M. LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, Mme BORY Annie, M. GODINOT Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme PEYRARD Emilie, M. DESBENOIT Bernard, Mme JOLY Michelle, M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. CHENAUD Fabrice, M. AUBRET Alain, M. MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 41 Nombre de présents : 30 Nombre de votants : 36

Excusés : M. MATRAY Jean-Luc, Mme GASDON Christine, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, M. HERTZOG Etienne, M. LOMBARD Jean Marc remplacé par Mme BORY Annie, Mme LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme remplacé par Mme PEYRARD Emilie, M. JARSAILLON Philippe, Mme CALLSEN Marie-Christine, M. DESCAVE Guillaume, M. PALLUET Dominique, M. DUBUIS Pascal.

Pouvoirs : M. MATRAY Jean-Luc à Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine à Mme LEBLANC Florence, M. MEUNIER Gérard à M. FAYOLLE Jean, M. HERTZOG Etienne à M. BERTHELIER Bruno, Mme CALLSEN Marie-Christine à M. AUBRET Alain, M. DESCAVE Guillaume à M. CHENAUD Fabrice.

Election d'un secrétaire de séance : M. MOULIN Bernard. (Vougy).

N°2024/N°124**OBJET : AVENANT N°1 – AMENAGEMENT D'UNE VOIE VERTE SUR LE TERRITOIRE DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE - LOT N° 1 « TERRASSEMENT VOIRIE »**

M. René VALORGE, Président, rappelle que la collectivité a conclu un marché de travaux relatif à l'aménagement d'une voie verte, notifié le 13 décembre 2023, divisé en 3 lots pour un montant global de 2 349 595.26 € HT.

Le lot n°1 concerne « les travaux de voirie et terrassement » et a été attribué à la société THIVENT SAS, pour un montant initial :

Taux de la TVA : 20%

Montant HT : 1 734 834.35 € HT

Montant TTC : 2 081 801.22 € TTC

Ce montant inclue une prestation supplémentaire éventuelle liée à la revente des rails et estimée à 48 160 € HT (en moins-value). Cette PSE a fait l'objet d'une mise au point du marché de façon à ce que le prix de revente réel soit appliqué à la fin des prestations, et précisé par avenant.

Le présent avenant vise à arrêter le montant de la prestation supplémentaire telle que le prévoyait la mise au point du marché et également à considérer dans le marché final les différentes modifications rendues nécessaires et apparues en cours de chantier, qu'ils s'agissent de plus ou moins-values.

L'ensemble de ces modifications entraîne les conséquences suivantes sur le montant des prestations :

- Moins-value complémentaire de 42 635.84 € HT liée à la prestation supplémentaire de la revente des rails.
- Plus-value de 73 443.07 € HT

- Soit au total une plus-value de 30 807.23 € HT.

Considérant l'article R2194-8 du code de la commande publique : « Le marché peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur aux seuils européens qui figurent dans l'avis annexé au présent code et à 10 % du montant du marché initial pour les marchés de services et de fournitures ou à 15 % du montant du marché initial pour les marchés de travaux, sans qu'il soit nécessaire de vérifier si les conditions prévues à l'article R. 2194-7 sont remplies.

Le présent avenant est conforme aux dispositions réglementaires précitées en ce sens que les modifications prévues représentent 1.77 % d'augmentation au regard du montant initial du marché.

Il est donc aujourd'hui proposé de valider et signer un avenant actant les modifications précitées.

Montant de l'avenant :

Taux de la TVA : 20%

Montant HT : 30 807.23 €

Montant TTC : 36 968.68 €

% d'écart introduit par l'avenant : 1.77 % d'augmentation au regard du montant initial du marché

Nouveau montant du marché public :

Taux de la TVA : 20%

Montant HT : 1 765 641.58 €

Montant TTC : 2 118 769.90 €

Par ailleurs, il est proposé de prolonger la durée du marché à la durée maximum prévisionnelle, fixée par le CCAP (article 4 et suivants) = 13 mois, à compter de l'OS de démarrage.

Vu l'article R2194-7 du code de la commande publique

Vu la délibération n°N2023/149 en date du 19 octobre 2023

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve l'avenant n°1 relatif au marché d'aménagement d'une voie verte - lot n°1 « terrassement voirie » d'un montant de 30 807.23 € HT ;
- Valide le nouveau montant du lot n°1 fixé à 1 765 641.58 € HT (hors révision des prix) ;
- Valide la prolongation de la durée du marché à la durée maximum prévisionnelle, fixée par le CCAP (article 4 et suivants) = 13 mois, à compter de l'OS de démarrage ;
- Autorise le président à signer ledit avenant ;
- Dit que les dépenses sont prévues en investissement sur le budget principal.

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune de Vougy
M. Bernard MOULIN

Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20240718-2024-124-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/07/2024

Publication : 25/07/2024

